



PAGAJ
Réglementation et Assemblées
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 14 Mai 2018

Présidence : M. Jean HINGRAY, Maire.

Étaient présents : M. HINGRAY, M. THOUVENOT, M^{me} SCHLESINGER, M^{me} PORTÉ,
M^{me} LE MAREC, M^{me} GAILLEMIN, M. ROBICHON, M^{me} CHERRIERE,
M^{me} PIERREL, M. VALDENAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE,
M^{me} WAGNER, M. GEORGEL, M^{me} TISSERANT, M. TISSERAND,
M. VALUSEK, M. RIMPAULT, M^{me} FISCHER, M. LAINE.

Procurations :

M. CLOCHÉ	à M. HINGRAY
M. FOUCHER	à M. MILLOTTE
Mame DIDON	à Mme SCHLESINGER
M. RENARD	à M. THOUVENOT
M. ROSA	à Mme PORTÉ
Mme RATSIMIAHAH	à M. TISSERAND
Mme SCHNEIDER	à M. LAINE.

Étaient absentes : M^{me} HANTZ
M^{me} COLOMBIER.

Secrétaire de Séance : M. Romain MILLOTTE.

Assistaient à la Séance : M^{me} Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services
M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Directeur de Cabinet
M. Quentin VAN DE WOESTYNE, Chef de Pôle « Ressources »
M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale et Affaires
Juridiques »
M. Pascal GRANDEMANGE, Chef de Pôle « Technique et Cadre de Vie »
M^{me} Assia AMMOUR-LENOIR, Chef de Pôle « Culture, Sport et Vie
Associative »
M^{me} Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population
et Animations Intergénérationnelles »
M^{me} Virginie VINCENT, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Madame Laurence HENRY de l'Agence d'Architecture DEFI-ARCHI
Monsieur Jean-François STOQUERT du Bureau d'Études TRIGO.

Monsieur Jean HINGRAY, Maire, propose de commencer la séance et précise que c'est un horaire un peu particulier étant donné que le dossier de mise en accessibilité des 21 E.R.P. de la Ville sera présenté par Madame Laurence HENRY de l'Agence d'Architecture DEFI-ARCHI et Monsieur Jean-François STOQUERT du Bureau d'Études TRIGO ; il les remercie de leur présence.

Puis il demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Monsieur Philippe CLOCHÉ qui donne pouvoir à Monsieur Jean HINGRAY,
- Monsieur Jean-Charles FOUCHER qui donne pouvoir à Monsieur Romain MILLOTTE,
- Madame Stéphanie DIDON qui donne pouvoir à Madame Dominique SCHLESINGER,
- Monsieur François RENARD qui donne pouvoir à Monsieur Patrice THOUVENOT,
- Monsieur David ROSA qui donne pouvoir à Madame Jocelyne PORTÉ,
- Madame Janine RATSIMIHAH qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Benoît TISSERAND,
- Madame Lise SCHNEIDER qui donne pouvoir à Monsieur Hugues LAINE.

Mesdames GAILLEMIN, HANTZ et COLOMBIER sont absentes,
Messieurs VALDENAIRE et LAINE sont absents.

L'effectif est donc de 17 membres présents + 7 procurations.

Puis, il est procédé à l'examen de l'unique point de l'ordre du jour.

Madame PORTÉ évoque brièvement la délibération et indique que, conformément à la Loi, des travaux de mise en accessibilité vont être réalisés.

Elle signale que certains travaux auraient dû être faits bien avant aujourd'hui mais que certaines Municipalités n'ont pas voulu prendre leur responsabilité...

En accord avec les différents acteurs, et notamment les Services Techniques, dont elle salue l'implication et le professionnalisme, il a été décidé de répartir ces travaux en trois « tranches » distinctes en fonction de leur priorité. Elle précise tout de même que la troisième tranche dépendra du devenir des bâtiments de la Ville.

Elle affirme que les travaux engagés rendront les bâtiments accessibles à toutes et à tous et ce dans un esprit de solidarité comme la Municipalité s'y engage depuis maintenant plus d'un an.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur VALUSEK qui regrette de n'avoir pas reçu auparavant le document de présentation sur lequel il aurait souhaité avoir le temps de travailler. Il pense que ce dossier aurait dû être étudié au préalable en Commission et considère d'ailleurs, que la présente séance est une Commission et non un Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique que ce dossier n'a pas été présenté en Commission afin de ne pas solliciter une nouvelle fois le prestataire.

Monsieur VALUSEK déclare que c'est un manque de communication et d'information de la part de tout le monde.

Présentation par Madame HENRY et Monsieur STOQUERT.

**Madame GAILLEMIN, Messieurs VALDENAIRE et LAINE
arrivent lors de la présentation.**

L'effectif est donc de 20 membres présents + 7 procurations.

Monsieur le Maire remercie Madame HENRY et Monsieur STOQUERT et salue l'arrivée de Madame GAILLEMIN, Messieurs VALDENAIRE et LAINE.

TRAVAUX ET URBANISME - Mise en accessibilité des 21 E.R.P. de 5ème catégorie de la Ville de Remiremont - Avant-projet définitif :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve le dossier d'Avant-Projet Définitif dressé par le Groupement conjoint DÉFI ARCHI (Laurence HENRY, Architecte DPLG) et le Bureau d'Études Techniques TRIGO (sécurité incendie), en vue de l'exécution des travaux de mise en accessibilité des 21 E.R.P. de 5ème catégorie de la Ville de Remiremont. Il autorise en conséquence la mise en compétition des Entreprises selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics et constate que les travaux sont estimés à 1 980 700.00 € H.T., soit 2 376 840.00 € T.T.C, auxquels il conviendra d'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre, d'études complémentaires diverses (sondages de sol, repérages amiante et plomb, etc.), de contrôles techniques, et de coordination « Sécurité et Protection de la Santé », qui peuvent être estimés à environ 320 000,00 € T.T.C.). Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires correspondant aux Budgets des Exercices concernés, étant précisé qu'un crédit de 389 100 € est ouvert au Chapitre 23, Compte 2313-475 du Budget Principal 2018.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire donne rendez-vous aux Élus le 18 juin prochain pour le prochain Conseil Municipal.

Il remercie l'assemblée et souhaite une bonne soirée à tous.

Sans question diverse, la séance est levée à 20 h. 45.

A REMIREMONT, le 16 Mai 2018.

Jean HINGRAY,
Maire de REMIREMONT.